

*Privilège—M. Angus*

Il en ressort sans l'ombre d'un doute qu'hier, pendant la période des questions, le député de Kamloops—Shuswap a accusé à deux reprises les ministériels d'avoir accepté des «pots-de-vin» dans l'affaire du financement d'un projet touristique à Edmonton. Je voudrais citer très rapidement un extrait de la page 10436 du hansard, que voici:

M. Riis: Un pot-de-vin de 5 millions de dollars.

Et un peu plus loin:

M. Riis: Un pot-de-vin de 5 millions de dollars.

Tout de suite après la période des questions et en réponse à une question de privilège soulevée par mon collègue le vice-premier ministre (M. Mazankowski), le député de Kamloops—Shuswap a nié avoir eu l'intention d'accuser le vice-premier ministre d'accepter un pot-de-vin. Cependant, il n'a jamais nié avoir prononcé ces paroles, qu'il n'a jamais retirées. Au contraire, il a bien insisté sur le fait que sa remarque ne s'adressait pas au vice-premier ministre. Je voudrais vous citer un passage de la page NN-2 des «bleus», où M. Riis aurait déclaré:

... Je ne l'accuserais jamais de recevoir des pots-de-vin. Je ne l'ai jamais fait, ni aujourd'hui ni avant. Si j'ai pu laisser croire le contraire, je tiens à retirer mes paroles. Je tiens à bien préciser que j'éprouve le plus grand respect pour le député.

Il a pris bien garde d'adresser ses remarques au vice-premier ministre.

En examinant la question de privilège soulevée par le vice-premier ministre, monsieur le Président, vous vous en êtes également tenu à la question de savoir si oui ou non, cette accusation s'adressait à lui. Vous avez déclaré, et je cite la page LL-11 des «bleus»:

Cela dépend souvent de la façon dont elle est faite et dans quel contexte. Le député de Kamloops—Shuswap a dit qu'il n'a jamais sous-entendu que l'honorable vice-premier ministre avait reçu un pot-de-vin...

Autrement dit, vous avez vous-même reconnu, et le député de Kamloops—Shuswap l'avait lui-même nettement précisé, que ses propos en réponse à la question de privilège portaient exclusivement sur le vice-premier ministre.

Selon le compte rendu, il est bien clair que le député de Kamloops—Shuswap a à deux occasions accusé un ministériel d'avoir accepté des pots-de-vin. Il a dit qu'il ne voulait pas parler du vice-premier ministre. Il devait donc songer à un autre ministre de l'Alberta, à tous les ministres ou bien à un simple député. Monsieur le Président, il s'agit d'une allégation très grave qui a été faite non pas en passant, mais à deux reprises et cette allégation d'activités criminelles restera au compte rendu tant que le député de Kamloops—Shuswap ne l'aura pas retirée de façon inconditionnelle.

Je prie donc le député de retirer inconditionnellement ses allégations de pots-de-vin pour bien mettre les choses au point.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Bien entendu, monsieur le Président. Je suis certainement prêt à le faire. Je retire toute accusation ou toute insinuation que le vice-premier

ministre ou tout autre membre du Cabinet pourrait voir dans cette expression.

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE****L'OBTENTION D'UNE LETTRE D'UNE FAÇON PRÉSUMÉE IRRÉGULIÈRE**

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, je tiens à signaler qu'on a porté atteinte aux privilèges de tous les députés. Aujourd'hui, pendant les déclarations des députés, le député de Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) a fait mention d'une lettre, qu'il aurait reçue du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). Si j'ai bien compris, cette lettre exprimait les inquiétudes de mes collègues au sujet de l'accord commercial canado-américain. Néanmoins, là question n'est pas là.

Cette lettre a été envoyée à l'imprimerie vendredi dernier. L'imprimerie l'a renvoyée au bureau de mon collègue lundi après-midi. Les lettres sont restées dans ce bureau. Elles n'ont pas été expédiées aux électeurs à qui elles sont destinées.

J'estime que nous devrions pouvoir utiliser les services que vous nous fournissez, monsieur le Président, conformément au Règlement de la Chambre, en étant sûr que les documents que nous envoyons à l'imprimerie et qui restent dans notre bureau sont en sécurité. Si nous ne pouvons pas faire confiance à ces services, nous ne sommes plus vraiment en mesure de jouer notre rôle de députés.

Monsieur le Président, je vous demanderais d'enquêter pour savoir comment le député a reçu cette lettre afin d'établir si l'on a porté atteinte aux privilèges non seulement du député de Thunder Bay—Nipigon, mais de tous les députés. Si nous ne pouvons pas utiliser les services d'impression en toute sécurité, nous ne pouvons pas jouer notre rôle de députés.

**L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le point de vue du député. Je dis bien «son» point de vue, car si l'on a porté atteinte aux privilèges de qui que ce soit, je pense que c'est au député lésé de soulever la question de privilège.

**M. Keeper:** Nous sommes tous lésés.

**M. Lewis:** Ce sont des rumeurs.

**M. Manly:** J'ai entendu le député de l'autre côté.

**M. Lewis:** Je comprends le député, il prétend que la lettre venait de son bureau et il soulève la question de privilège, mais ce sont des rumeurs et des allégations. Rien de tout cela ne vient du député qui est supposé se plaindre, assez rapidement pour un député, dois-je ajouter. Je ne dis pas qu'il était absent de la Chambre, je dis simplement que ce n'est pas lui personnellement qui soulève la question de privilège.